

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE701

présenté par

M. Denaja, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot : « origine » le mot : « cause ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.